



# Vivre

# à

# Saint Pardoux La Croisille

Bulletin municipal, mars 2024

Les projets des collectivités territoriales sont toujours assez longs à mettre en place.

Lorsque le projet émerge, il faut trouver les moyens de le financer. Les demandes de subventions sont rarement acquises avant un, voire deux ans. Ensuite un appel d'offre permet de repérer quelle entreprise peut faire le travail, et contrairement à ce qu'on entend parfois, beaucoup d'entreprises ont déjà un carnet de commandes bien plein...

Ainsi va le projet de chaufferie bois dédoublée que nous menons maintenant depuis près de 8 ans. Les premières années ont été consacrées à l'isolation des bâtiments à chauffer. Lors de leur construction, cette exigence n'était pas prise en compte car l'énergie était bon marché ce qui n'est plus le cas aujourd'hui et qui le sera encore moins demain. Une chaudière bois doit être calibrée précisément, trop petite elle ne chauffe pas assez, trop grosse elle charbonne et se corrode rapidement. Il faut donc connaître les besoins de chauffage pour les années à venir et isoler avant de calculer la puissance requise. Ensuite il fallait un bâtiment pour y loger une chaufferie, l'entreprise Bouyges a été très réactive et les travaux de maçonnerie pour accueillir la charpente étaient prêts en juillet 2022. L'entreprise Gatignol qui a fait un travail très correct de charpente et couverture nous a fait attendre plus d'un an et demi pour réaliser le hangar. Nous sommes maintenant à trouver un chauffagiste qui puisse faire le réseau de chaleur entre les bâtiments et qui équipe la chaufferie. L'appel à projet que nous avons lancé début décembre a été infructueux et nous attendons les devis de plusieurs entreprises de chauffage avec l'espoir que l'installation fonctionne pour l'hiver prochain. Patience et longueur de temps valent plus que force et que rage nous dit la fable...

Vous avez été toutes et tous sollicités pour le recensement qui a eu lieu en ce début d'année sur notre commune. Cette opération est importante et plus de 350 articles de lois se réfèrent à la population. Ils concernent l'organisation de la commune comme notre vie quotidienne : les dotations de l'État aux communes, le nombre de conseillers municipaux, les conditions d'implantation des pharmacies, la constitution de communautés d'agglomération, les barèmes de certaines taxes (publicité, jeux, spectacles, débits de boissons, etc.).

Depuis 1946, date de création de l'Insee, toutes les communes ont été recensées exhaustivement à intervalles irréguliers (tous les 6 à 9 ans). Les résultats peuvent être consultés sur le site de l'INSEE, elles constituent une mine d'information avec de nombreux indicateurs sur l'évolution des prix, le chômage, le logement, et bien sûr le recensement de la population : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

Notre population est relativement stable et en légère augmentation cette année. Elle se situe environ à 183 habitants en ce mois de février. Depuis plusieurs décennies nous étions autour de 175 habitants après avoir fortement chuté après guerre, entre les années 1945 et 1970. Au début du siècle dernier, Saint Pardoux comptait plus de 600 habitants. Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux habitants et nous continuerons à oeuvrer pour qu'il fasse bon vivre à St Pardoux la Croisille.

Dominique Albaret

## Investissements prévus en 2024

- Fin des travaux sur le hangar communal coût 58 782 € dont subventions 40 791 €
- Construction à l'intérieur de ce hangar de la chaufferie des bâtiments communaux.
- Mise en place d'un réseau de chaleur bois dédoublé coût estimé 165 000 € subventions d'Etat sur le Fonds vert 40 000 € et subvention du département 36 000 € le reste financé par des Certificats d'Economie d'Energie.



- Cheminement vers le lieu de pique-nique du bourg depuis la départementale : coût 11 535 HT subventions 5 824 €. Cet espace est situé sur le parcours de « La Vagabonde » itinéraire vélo de Montluçon à Montauban. Le site de pique-nique de Saint Pardoux est identifié comme lieu de pause pour les cyclistes de cet itinéraire. C'est la raison pour laquelle le département a implanté une signalétique à l'entrée de St Pardoux et à la sortie de Gumont. On ne pouvait accéder aux tables de pique nique que par la route du Peuch il sera désormais accessible depuis la route départementale 131 malgré le passage humide.



- Etude sur l'éventualité de construction d'une halle derrière l'église. Nous avons recueilli les conseils du CAUE dont l'architecte



et la paysagiste se sont déplacées deux fois à St Pardoux. Une telle construction permettrait de sécuriser les manifestations de nos associations contre les aléas du temps et d'envisager la tenue d'un marché de producteurs et artisans sous abri.

- Re-végétalisation d'une partie de la cour de récréation de l'école. Travaux en interne (voir au verso).

- Réfection de la route de Mensac devis de 9 995 HT subvention attendue du Conseil Départemental 4 997 €. Cette route n'a pas été prise en charge par Tulle Agglo (les routes d'intérêt communautaire devaient donner accès à au moins 3 maisons habitées à l'année) et reste donc à la charge de la commune. Elle est très endommagée il faut donc boucher les trous en formation et mettre un enduit bi-couche de goudron gravillonné.



- Remplacement des éclairages publics incandescents par des éclairages LED (opération «Éclairons demain» de la Fédération d'électricité : coût 26 251 €, participation de la commune 7 019 €. Nous avons déjà remplacé une trentaine d'éclairages l'an dernier, il s'agit de terminer de remplacer l'ensemble des 94 réverbères à lampes incandescentes par des éclairages LED plus économes en énergie et nécessitant moins d'entretien.

- Bardage extérieur et réfection de la toiture du bâtiment à Charles-bas. Ce local est utilisé par les chasseurs et sert de stockage pour le matériel de l'Amicale coût 29 700 € HT, subv attendue 8 910 € du Conseil Départemental et de Tulle Agglo, nous sommes en attente de la subvention d'Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).



## Travaux qui seront réalisés par Tulle Agglo en 2024.

- Réfection de la route du cimetière au bourg. Cette route a été refaite depuis le village du Feyt jusqu'au cimetière, cette année l'enduit sera terminé jusqu'à la route du fer à cheval face à la mairie.

- Ordures ménagères, enfouissement des containers du cimetière. Chaque commune de l'Agglo va bénéficier d'au moins un espace de stockage où les containers seront enterrés, cette opération est incluse dans les investissements d'évolution de la collecte d'ordures ménagères.

## Calendrier de mise en place de la nouvelle collecte des déchets

2024 Mise en place des colonnes et distribution des cartes d'accès aux usagers.

2025 Mise en place des nouvelles modalités, les données recueillies permettront d'ajuster le service en 2026.

2026 Évaluation de la facturation sur la base des données 2025.

2027 Facturation réelle de la TEOMI sur les données 2026.

- Lande humide des chaux : L'agglo, à notre demande, a répondu à un appel à projet de la Région Aquitaine pour renaturer cinq hectares de landes où les pins, plantés dans les années 1990, végètent et poussent très mal. Ils seront donc arrachés et un espace de pâturage sera aménagé à la place. Ce projet est porté par Tulle Agglo en lien avec le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine et la municipalité. Une information sur les espèces endémiques (végétales et animales) sera présentée sur des panneaux sur le site mais aussi des visites commentées sur place seront proposées pour expliquer l'intérêt de ces zones humides. Nous ne savons pas encore si l'appel à projet sera contractualisé par la Région.



construction du hangar qui abritera la chaufferie et de garage pour le matériel et le tracteur

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Mairie :** Tél : 05 55 27 79 94  
courriel : mairie-splc@orange.fr  
site : http://mairie-splc.fr

**Horaires d'ouverture de la mairie, agence postale et bibliothèque :**  
Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mardi de 13h30 à 17h30.

**Permanence des élus :**  
Samedi : 10h-12h

**Déchetterie :** Tél : 06 78 62 92 09  
Mardi, mercredi, vendredi : 14h-18h  
Samedi : 9h-12h / 14h-18h.

## Agenda :

**Repas des chasseurs** le 7 avril à 12h30 à la salle des fêtes.

**La fête de printemps** aura lieu le dimanche 5 mai dans le bourg. A cette occasion une déviation sera mise en place et la route principale sera fermée à la circulation.

**Festival coquelicontes** dimanche 26 mai : la conteuse Ethel Balogh-Daroczy nous entraînera dans une balade contée avec des «Histoires au bout des pieds» Rendez-vous à 15 heures devant la salle polyvalente.  
(spectacle accessible et offert à tous)

## Remerciements :

Une habitante a souhaité faire un don de 1000 € à la commune, nous la remercions vivement.

## Etat civil

**Naissance**  
Maurice Cluniat-Garreau le 19/08/2023

**Mariage**  
Sophie Muller et Félix Rouchon le 14 octobre 2023

**Ils nous ont quittés**  
André Vieillemarquette le 06/12/2022  
Jean-Claude Escure le 19/12/2022  
Danièle Oner née Pacoutet le 04/02/2023  
Odette Chabanne née Donnedevie le 02/03/2023  
Odette Veysset née Pinardel le 22/04/2023  
Jacqueline Johams née Monteil le 13/07/2023  
Marguerite Mazet née Brandibas le 07/08/2023  
Gérard Ramona le 11/12/2023  
Raymonde Miginiac née Rougerie le 16/12/2023  
Christiane Auberty née Berthomier le 23/12/2023  
Hélène Marouby née Armand le 01/03/2024

## Bienvenue aux nouveaux habitants

Fabrice Méricot à Plaziat  
Aurélien Cluniat-Garreud au bourg M. et Mme Plaze (chez M et Mme Lecourt)  
M et Mme Paccini (chez Marguerite Mazet)  
M et Mme Gérard (chez Mme Berton anciennement Veysset)

## Investissements réalisés en 2023.

### 1- Achats

- d'un vidéo projecteur et d'un écran de projection dans la salle des fêtes 2334 € HT avec une subvention de 584 € du Conseil Départemental.
- d'une tondeuse débroussailluse 2 916 € HT avec une subvention de 1 000 € du Conseil Départemental.
- d'une cuisinière et hotte aspirante professionnelles pour la cantine et la salle des fêtes 5 590 € HT.



### 2- Travaux

- Réfection d'une voirie communale au Feyt impasse des Pradels et route du Merliet 18 343 € HT avec 7 643 € de subventions
- Réfection d'un tiers des éclairages publics remplacés par des éclairages LED cout pour la commune 5 748 € avec une aide de 11 204 € par la Fédération Départementale d'Électricité.



- Construction de la charpente du hangar communal pour un coût de 58 782 HT dont subventions 40 791 €
- Achat d'un terrain derrière l'église 2 930 € sur lequel nous projetons de construire une halle et qui permet de relier

la parcelle du nouvel hangar à l'arrière de l'église.

- Mise en place d'un plancher béton sur ourdis dans la partie gauche du bâtiment de Charles-Bas : 2 774 € HT. Les travaux ont été faits en interne par le cantonnier et le maire avec l'association des chasseurs et l'aide bénévole de Jean Luc Bouyges.



### 3- Travaux entièrement pris en charge par Tulle Agglo sur les routes d'intérêt communautaire

- La voie sans issue du village de la Bessoule et la route la Bessoule Passier ont été ré-enduites.

## Projet d'aménagement de la cour d'école

Le conseil municipal souhaite une cour plus ombragée et des espaces aménagés pour que la récréation soit vraiment un moment de détente. Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement) a été sollicité pour aider à la réflexion, l'institutrice et les élèves y ont été associés.

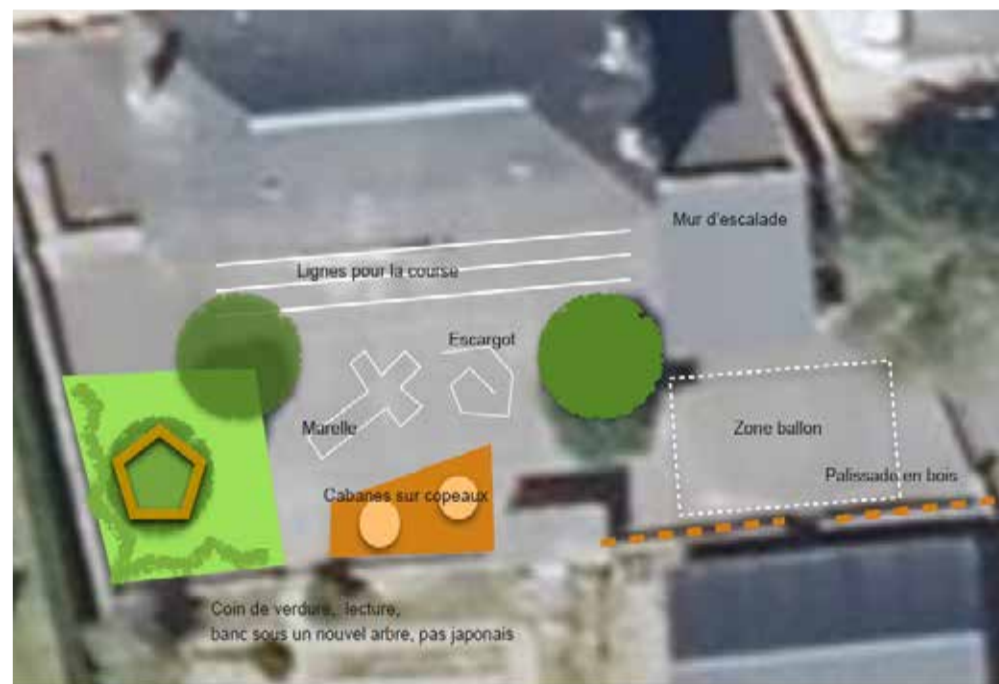
En classe, ils ont décrit la cour, les problèmes qu'ils rencontraient et ont proposé des solutions.

Le 21 novembre après-midi, des ateliers ont été menés avec le CAUE, il a été demandé aux élèves de repérer les circulations qu'ils effectuaient dans la cour puis de positionner des gommettes sur leurs endroits préférés et ceux qu'ils aiment moins enfin, de choisir une photo parmi des exemples de cours d'écoles aménagées

Ils se sont ensuite répartis en 3 groupes pour réaliser un plan qui tienne compte de toutes les demandes.

Recensement de ce que souhaitent les enfants : un coin lecture, des bancs, des cabanes, un mur d'escalade, un parcours, refaire les marelles, délimiter le terrain pour les jeux de ballon et une protection pour qu'il ne sorte pas de la cour, et surtout un aménagement pour « le restaurant » (dans cette perspective, des jeux ont été offerts à Noël).

Les supports au sol pourraient être suivant les activités : du sable, de l'herbe, des copeaux. Cette première réflexion a été présentée aux parents à la fin de la journée. (Deux familles seulement se sont déplacées !)



Exemple d'aménagement de la cour en s'inspirant du travail en classe et des échanges avec les adultes, document CAUE 19.

## Zones d'accélération Réduction de la quantité d'ordures ménagères. des énergies renouvelables

La loi du 10 mars 2023 offre la possibilité pour les communes de définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelable.

Le conseil municipal a choisi de privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures ou à proximité des habitations. La cartographie (représentant toutes les zones habitées) a été présentée aux habitants lors de la réunion du 18 novembre 2023. Toutes les remarques ont été prises en compte pour corriger la cartographie qui a été transmise au référent préfectoral.

Cette procédure permettra la simplification et la réduction des délais lors des demandes d'installation.

Le tri à la source des déchets est une étape importante : elle permet de les orienter vers la filière appropriée, dans une démarche d'économie circulaire. Ce tri nécessite toutefois d'avoir des espaces d'entreposage adaptés, par exemple d'avoir dans sa cuisine les contenants adaptés au tri des biodéchets, des déchets recyclables et des déchets résiduels. Afin de valoriser les biodéchets pour les transformer en compost, Tulle Agglo met à disposition des habitants des kits de compostage. Chaque kit coûte 25€ et comprend : un composteur en pin traité en autoclave de 400l, un bio seau et un Brass'compost. Pour les habitants sans jardin ou ayant peu de place un kit de lombricompostage à 30€ qui comprend : un lombricomposteur de 33 litres en plastic recyclé rond, monté sur roulettes, une griffe pour mélanger et 500 g de vers Eisenia.

Ces kits sont à retirer à la déchetterie de Naves, Zone artisanale La Geneste, ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, fermée le mardi.  
Tél : 05 55 20 93 10.

